

manufacturier alimenté par la force électrique.

M. COCKSHUTT : Je ne veux dire que quelques mots en réponse à l'honorable ministre des Travaux public. Mon honorable ami s'est plaint d'abord que j'avais provoqué ce débat sans lui en donner avis.

M. HYMAN : Je ne me suis pas plaint. J'ai regretté seulement de ne pas avoir su que ce débat devait avoir lieu. Mais je n'ai blâmé aucunement l'honorable député.

M. COCKSHUTT : Je suis très heureux de m'être trompé. J'avais compris que l'honorable ministre avait dit que j'avais voulu profiter de l'occasion pour soulever un débat impromptu. Que l'honorable ministre se reporte sur le débat du 10 mai et il verra que dans les quelques observations que j'ai faites alors j'ai dit que j'espérais avoir l'occasion de discuter plus tard cette question plus au long. Le ministre de la Justice a bien voulu, il y a quelques jours, consentir à me fournir cette occasion et si je n'ai pas donné avis du débat à l'honorable ministre des Travaux publics, c'est seulement parce que je l'ai oublié et parce que je supposais qu'il savait que cette discussion devait avoir lieu.

L'honorable ministre se plaint que j'ai faussé et continué de fausser la quantité d'eau prise par le canal de drainage de Chicago. Or, je prétends que l'eau qui est prise pour ce canal vient autant de la rivière que si elle était prise aux chutes Niagara. Elle est tirée du lac qui se déverse dans la rivière Niagara, et si cette eau n'était pas détournée dans ce canal, elle coulerait dans les chutes. Conséquemment nous avons le droit d'estimer la quantité d'eau que les Américains empruntent à la rivière Niagara directement, mais aussi celle qu'ils détournent dans le canal de drainage de Chicago. On me permettra de citer un extrait du rapport supplémentaire :

A Chicago les Américains viennent de compléter un canal de drainage qui, lorsqu'il sera utilisé dans son entier prendra 10,000 pieds cubes d'eau par seconde.

Le rapport ne dit pas quelle quantité d'eau passe présentement dans le canal, mais il dit que lorsque tout le canal sera utilisé il pourra y couler 10,000 pieds cubes d'eau par seconde. Je prétends donc que nous devons ajouter cette quantité d'eau à celle que les Américains prennent dans la rivière Niagara. L'honorable ministre a essayé de montrer que les Canadiens prenaient plus d'eau de la rivière que les Américains. Les Américains, a-t-il dit, ne prennent que 17,500 pieds cubes par seconde, tandis que les Canadiens en prennent 35,000 pieds cubes. Ce qui fait le double; mais l'honorable ministre, ne sait-il pas que les cinq-sixièmes de l'eau qui coule dans les chutes Niagara tombe du côté canadien. Les chutes du côté améri-

M. GERMAN.

can sont presque à sec et cinq-sixième de la quantité d'eau passe du côté canadien. La Providence a voulu favoriser la province d'Ontario en faisant couler de son côté un volume d'eau plus considérable. Si l'honorable ministre veut que nous ne prenions que 35,000 pieds cubes d'eau dans les chutes, parce que les Américains n'en ont que 17,000, il va nous faire perdre une grande partie de nos avantages. La chute naturelle de la rivière, la profondeur et la quantité d'eau qui tombe dans les chutes, tout cela est presque entièrement du côté canadien.

M. HYMAN : Les Américains ne pourraient-ils pas aller en amont des chutes où la plus grande partie de la rivière est de leur côté, et s'emparer de l'eau pour développer autant d'énergie qu'ils voudront ?

M. COCKSHUTT : La commission des cours d'eau dit que l'on ne doit pas nuire à la navigation, et si les Américains prennent l'eau au-dessus des rapides, ils feront baisser le niveau de l'eau requis pour la navigation, mais en prenant l'eau à la tête des rapides cela ne nuit pas à la navigation.

Quelques mots maintenant au sujet des concessions aux compagnies actuelles. Je prétends que leur valeur sera considérablement augmentée si vous dites que l'on ne permettra pas de faire de nouvelles améliorations dans la rivière. Du moment que les compagnies qui possèdent des privilèges seront convaincues que l'on ne fera pas de nouvelles concessions, elles seront en position d'élever leur prix si elles le désirent. Vous leur mettez entre les mains un grand levier, si vous dites qu'aucune autre compagnie ou municipalité, ni même le Gouvernement n'aura le droit de prendre de l'eau dans la rivière pour la création de l'énergie électrique. Il me semble que la chose est évidente.

L'honorable député de Welland (M. German) m'attaque sévèrement au sujet des chiffres que j'ai cités. Il dit tout simplement que je ne connais rien de la question, lorsque je prétends que la production de l'énergie électrique coûte \$5 par force de cheval par année. Il me permettra de lui dire que les chiffres que j'ai donnés ne sont pas de moi, mais que je les ai pris dans le rapport de la commission d'Ontario. Ces chiffres sont ceux des MM. Ross et Holgate, ingénieurs de Montréal, dont la renommée comme ingénieurs hydrauliques et électriques n'est pas surpassée au Canada. Ces messieurs ont une autorité toute aussi bonne que la compagnie dont a parlé l'honorable député, et dans laquelle il dit qu'il a un intérêt.

M. GERMAN : Le seul intérêt que j'ai dit avoir dans la compagnie c'est l'intérêt public.

M. COCKSHUTT : J'avais cru comprendre que mon honorable ami avait dit qu'il avait